

Règlement

MiniTrail de Tende 2019.

Les épreuves :

Ce « Mini Trail » est ouverte pour les enfants de moins de 12 ans. Une **autorisation parentale /décharge de responsabilité** est **obligatoire** .(à télécharger sur le site, à déposer sur le site « Inscription en Ligne – Le Sportif.com » .

- *Mini-Trail (Distance 800 mètres /80 MD+) pour les enfants nés après le 19/10/2007 – accompagnés obligatoirement d'un adulte.*

Participation :

Inscription en ligne seulement !!!!!

Aucun dossard ne sera attribué sans certificat médical de moins d'un an. Chaque concurrent devra soit être titulaire d'une licence sportive en cours de validité (FFA, FFTRI, Ufolep, FSGT , FFME ,FFCO, Pass Running FFA) ou être en possession d'un CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an. L'organisation gardera ces certificats médicaux pour une durée de 1 an (Prévoir une photocopie !!!!!). L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Retrait des dossards entre 07h30 et 09h00 à la salle du Temps Libre (Salle des Fêtes) ou Place de l'école.

Horaires :

Départ Mini-Trail à **09h30**

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin aux inscriptions sans préavis et **en fonction du nombre de participants à ces épreuves , l'association Tende Sport Nature se réserve le droit d'annuler cette course. En vous remerciant de votre compréhension !!**

Le dossard doit être porté de manière apparente, sur la poitrine, le numéro de téléphone d'un responsable sera noté sur ce Dossard.

Certificat médical / Décharge de Responsabilité

Conformément à la loi 99-223 du 23-03-99 (art 6) : Doit être joint au bulletin d'inscription un **certificat médical** ou sa copie datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition. Les participants, affiliés à une fédération sportive, fourniront une copie de leur **licence**, dont la délivrance doit obligatoirement être soumise à un examen médical.

Le responsable de l'enfant renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association "Tende Sport Nature 06" et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la participation de son enfant à cette manifestation sportive et reconnaît avoir pris connaissance du règlement et y adhère et déclare être informé(e) qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Droit à l'image :

Le responsable du participant prend connaissance que son fils/fille peut être photographié(e) ou filmé(e) durant le

déroulement de l'épreuve, et ne s'oppose pas, ainsi que ses ayants droits, à la captation et à la diffusion d'images de la course sur lesquelles ils pourraient figurer, dans le cadre promotionnel de la course.

☞ **Sécurité** :

Les parcours seront balisés. Tous les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés par une personne majeure. Les parents qui le souhaitent ont la possibilité de rejoindre le point d'arrivée du Mini-Trail " **l'Aigle**" au moins 15 mn avant les départs de courses et ainsi profiter d'une petite randonnée de 800 mètres sur les hauteurs de Tende.

☞ **Récompense** :

Tous les participants seront récompensés. (Podium pour les 3 premières filles et garçons de chaque course : Trophées, Coupes) – Remise des Récompenses vers 14h00 à la salle du Temps libre .